



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Séance du 28 Novembre 2023**

**Délibération n° 6**

**Objet : Reconduction de la convention de partenariat entre le C.C.A.S et Parcours  
Confiance, dans le cadre du micro-crédit social et de la micro-épargne.**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET.

**Vu**

- le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-20 et R.123-5;
- la délibération n°3 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Étienne du 29 mars 2022 approuvant le renouvellement du dispositif de « microcrédit social » et de la « micro-épargne »

**Considérant :**

bancaire classique (revenus faibles ou situation professionnelle fragile) leur permettant ainsi de financer leurs projets. Les montants prêtés s'étendent de 300€ à 3000€ sur 36 mois. Depuis 2019, des prêts de 5000€ peuvent être proposés jusqu'à 60 mois, essentiellement pour l'acquisition d'un véhicule. Un dispositif de micro-épargne a été ajouté depuis 2022.

La convention annuelle avec l'association Parcours Confiance Loire Drôme Ardèche arrive à échéance au 31 décembre 2023. Compte tenu du bilan satisfaisant de ces dispositifs et de l'intérêt de pouvoir financer des projets qui ne pourraient pas aboutir sans lui, il est souhaité le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

**Bilan annuel jusqu'au 15/10/2023 :**

Micro-crédit :

- 118 personnes ont été reçues pour une étude directe de leur demande
- 24 demandes ont été instruites et portées jusqu'à Parcours Confiance : l'acquisition d'un véhicule, le financement de permis de conduire et l'achat d'électroménager restent les principales sollicitations



- Aucun dossier n'est en situation difficile de remboursement. 30 personnes ont bénéficié de la bonification du CCAS en se voyant rembourser leur dernière mensualité à l'issue de leur micro-crédit social.

#### Micro-épargne :

- 5 dossiers de micro-épargne ont été instruits pour des personnes connues pour un dossier de micro-crédit social.

Les entretiens réalisés, avec une étude approfondie des budgets, permettent d'être particulièrement attentifs aux situations les plus fragiles et à l'ouverture des droits sociaux.

#### **L'Assemblée Délibérante :**

- **approuve les termes de la convention entre le C.C.A.S. et Parcours Confiance pour la poursuite de l'action mise en œuvre au titre de l'aide sociale facultative sous la forme d'un micro-crédit social et la poursuite d'une micro-épargne accompagnée ;**
- **approuve l'autorisation du Président du CCAS, ou son Vice-Président à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au dossier.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 15  
- CONTRE : 1  
- ABSTENTION : 0

#### Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : néant.

- Contre : Mme Christel PFISTER,

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**Frédéric DURAND**